

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 3 octobre 2022

### **Signature des trois conventions Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée**

**Portée par le gouvernement, l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » permet de faire du droit à l'emploi une réalité pour des personnes auparavant privées durablement d'emploi.**

La loi du 29 février 2016 a permis à 10 territoires d'expérimenter le droit à l'emploi lors de la première étape expérimentale (2016-2021). Avec l'adoption de la loi du 14 décembre 2020, une deuxième étape s'est ouverte et a prolongé l'expérimentation pour 5 ans (2021-2026) en élargissant son périmètre à, au moins, 50 nouveaux territoires.

En juin 2022, le ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion, a habilité la commune de Bléré à intégrer ce programme pour devenir un territoire « Zéro Chômeur de Longue Durée ». Cette expérimentation, constituant une première en Indre-et-Loire, réunira autour d'un même objectif Pôle Emploi, l'entreprise à but d'emploi « La boîte d'à côté », la commune de Bléré à travers son comité local pour l'emploi, le conseil départemental, le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et les services de l'État.

En Indre-et-Loire, la commune de Bléré constitue le 30<sup>e</sup> territoire expérimental et le 1<sup>er</sup> en région Centre-Val de Loire. Cette ville s'inscrit dans ce projet expérimental pour venir en aide à ses 600 demandeurs d'emploi dont 400 sans activité depuis plus d'un an.

### **Qu'est-ce que l'association pour l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) ?**

La loi du 29 février 2016 visant à résorber le chômage de longue durée et la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique ont créé une **expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD)**. Cette démarche est assortie d'un fonds d'expérimentation, pour financer des actions innovantes dans le territoire.

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP  
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06  
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

Ses missions sont notamment :

- d'élaborer le cahier des charges et d'évaluer les territoires candidats et de proposer leur habilitation au ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion
- de signer les conventions avec l'État, les collectivités territoriales ou encore les entreprises assurant la mise en œuvre de l'expérimentation sur ces territoires
- **d'approuver le programme d'actions et le fonctionnement des comités locaux pour l'emploi**
- de veiller au respect par les entreprises de l'économie sociale et solidaire des orientations définies par les lois applicables

### Qu'est-ce-qu'un comité local pour l'emploi (CLE) ?

Le Comité Local pour l'Emploi de Bléré Val de Cher est chargé de piloter l'expérimentation dans le territoire habilité selon les principes fondamentaux du projet, d'en suivre le déploiement et de collecter toutes les données nécessaires pour assurer le suivi et établir le bilan et l'évaluation de l'expérimentation.

### Qu'est-ce-qu'une entreprise à but d'emploi (EBE) ?

C'est une entreprise dont le but est de créer des emplois et qui pour cela :

- embauche toute personne privée d'emploi, sans aucune discrimination (diplôme, handicap, ...)
- en CDI dès le 1er jour
- suivant un temps de travail choisi par le salarié (de quelques heures hebdo à 35 heures)
- avec possibilité d'interruption du contrat de travail pour 'essayer' un autre emploi ailleurs et revenir en cas de non succès
- pour réaliser des activités supplémentaires sur le territoire, non concurrentielles à l'existant

A Bléré, l'entreprise à but d'emploi, partenaire de l'expérimentation, s'appelle La boîte d'à côté et s'investit dans 3 grands pôles d'activité :

- le pôle conciergerie territoriale (auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités)
- le pôle végétal (production agro-alimentaire, non alimentaire et périphériques -compost, lombriculture, ...)
- le pôle Recyclerie

### Comment s'articule le financement dans notre département ?

Phase de construction du projet : mobilisation pour favoriser l'émergence du projet, grâce au soutien du conseil régional (15 000 €), de la commune de Bléré (8 200 €) et de l'État, à travers la mobilisation du fonds de revitalisation Tupperware (61 000 €).

Phase post habilitation : la commune de Bléré embauche une cheffe de projet en charge de l'animation du comité local pour l'emploi et finance l'entreprise à but d'emploi à hauteur de 25 000 €

En vitesse de croisière, le fonctionnement sera assuré par :

- l'État (102 % d'un SMIC en 2022-23) soit 20 550 € par salarié /an
- le conseil départemental (15 % d'un SMIC) soit 3 021 € par salarié /an
- aide à l'embauche d'un salarié (1 fois par salarié)
  - par l'État : 6 000 €
  - par la mairie de Bléré : 500 €

**Contact presse**  
**Service départemental**  
**de la communication interministérielle**

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP  
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06  
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

- par FMDR 37 : 2 000 € par salarié (pour les salariés embauchés soit une subvention validée de 55 000 € sur 2022/2033)
- par Agefiph (accord national) : 3 000 € x 2 ans par salarié en situation de handicap recruté

Par ailleurs, des subventions complémentaires ont été obtenues ou sont dans les circuits d'instruction :

- Fondation Eiffage : 15 000 €
- Entreprise bléroise Le Domaine de Fontenay : 2 000 €
- Rotary Club : 6 000€
- Association bléroise La main ouverte : 15 000 €
- Communauté de Communes Bléré Val de Cher : 23 000 € en 2022 et 20 000 € en 2023
- Région Centre-Val de Loire : aide au démarrage de l'entreprise à but d'emploi : 80 000 €

Pour aller plus loin :

=> Le site de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée <https://etclld.fr/>

=> Le site des territoires zéro chômeur de longue durée <https://www.tzclld.fr/>

**Contact presse**  
**Service départemental**  
**de la communication interministérielle**

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP  
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06  
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr